

Extrait du Revue du Mauss permanente

<http://www.journaldumauss.net>

Le commerce équitable dans la France contemporaine

- Association, économie solidaire et mouvements sociaux - Association, démocratie et société civile -

Date de mise en ligne : samedi 1er décembre 2007

Description :

Nous reproduisons ici l'introduction de l'ouvrage de Virgine Diaz Pedregal ainsi que sa préface par Alain Caillé.

Revue du Mauss permanente



Virginie Diaz Pedregal, *Le commerce équitable dans la France contemporaine. Idéologies et pratiques*, (Préface d'Alain Caillé), L'HARMATTAN, Collection Logiques Sociales, 2007, 268 p., 24 €.

[Ici, la présentation de l'éditeur et le sommaire](#)

Préface

L'altermondialisme a raison lorsqu'il critique et met en évidence les dégâts de la mondialisation néolibérale. Mais quelle alternative esquisse-t-il vraiment qui soit porteuse d'espérance et crédible ? Sur ce point le propos se fait le plus souvent vague et incertain. Plus personne aujourd'hui ne semble ajouter foi dans les miracles potentiels d'une bonne planification socialiste. Quoi d'autre, alors ? Ce qui nous est le plus souvent proposé c'est une forme ou une autre d'économie sociale, populaire, informelle ou solidaire, combinant dans des proportions variables le recours aux coopératives, l'aide aux plus démunis, les SELs, l'aspiration au développement durable, le microcrédit ou la finance coopérative, les logiciels libres et le commerce équitable. Et, assurément, il y a beaucoup à attendre des diverses initiatives qui se déploient, depuis longtemps déjà pour certaines, sous ces multiples bannières. Mais, précisément pour cette raison, parce qu'elles (re)donnent le goût d'explorer d'autres voies que celles du tout-marché spéculatif, il est nécessaire de ne pas en attendre trop non plus, et de fixer avec le plus de précision possible leurs possibilités et leurs limites. Comme ce livre de Virginie Diaz Pedregal en témoigne, le temps semble désormais venu de la réflexivité et de l'examen critique, en sympathie mais sans concessions, de ces diverses étiquettes qui ont trop longtemps fonctionné comme des slogans, comme des sortes de signifiants zéros d'une alternative largement indéterminée au capitalisme. C'est ainsi que Jean-Michel Servet nous a livré tout récemment une analyse critique particulièrement détaillée de la microfinance et de toutes les dérives auxquelles elle est sujette [1]. C'est un travail de déconstruction comparable, même si il est d'un style bien différent, qu'effectue ici Virginie Diaz, cette fois sur le champ du commerce équitable.

Disons-le tout net, il s'agit là d'une véritable somme, sans équivalent en français sur le commerce équitable. La thèse de doctorat qui a servi de matrice à ce livre a permis la publication d'un premier ouvrage, sur les modalités de fonctionnement et les résultats du commerce équitable chez les producteurs de trois pays andins [2]. Outre un vaste examen des théories du sous-développement économique, ce présent ouvrage retrace l'histoire générale du commerce équitable et examine les pratiques, les conflits et les justifications des acteurs du Nord.

Justifications, voilà le maître mot, de l'analyse que nous donne Virginie Diaz de la nébuleuse du commerce

équitable. Non qu'elle sous-entende, bien sûr, que les acteurs qui l'ont impulsé et qui le font vivre auraient à se justifier en quoi que ce soit et, moins encore, à s'excuser de chercher à rendre le monde moins inégalitaire et injuste. Plus équitable. Mais, montre-t-elle, et c'est ce qui fait toute l'originalité de son travail, si l'univers du commerce équitable est si divisé et tiraillé entre des organisations qui peinent à trouver leur commun dénominateur et à unir leurs efforts, à tel point qu'il est sans doute préférable de parler des commerces équitables, c'est qu'il s'organise à partir de conceptions de la justice, et donc de justifications, - au sens notamment de Boltanski et Thévenot - extrêmement diverses et peut-être même contradictoires.

L'opposition la plus centrale et paradigmatique est celle qui sépare deux grandes tendances au sein de la mouvance équitable : celle de la sphère de la spécialisation, constituée par des acteurs entièrement dédiés à l'importation et la commercialisation de produits issus du commerce équitable. En France, ce choix est représenté par la Fédération Artisans du Monde. La deuxième tendance est celle de la labellisation, animée par les organismes de certification du commerce équitable. L'organisme le plus important au niveau international est FLO (*Fair Trade Labelling Organizations*), dont Max Havelaar est le représentant en France. « Il découle de cette distinction, écrit V. Diaz, que si l'ensemble des produits certifiés par un organisme de labellisation sont issus du commerce équitable, tous les produits du commerce équitable ne sont pas nécessairement certifiés par de tels organismes ».

De manière idéal-typique et en forçant le trait cette opposition se redouble d'un écart entre une vision plus politique et radicale d'une part (issue d'une culture catholico-marxiste) et une autre d'inspiration plus religieuse, morale et marchande à la fois, de provenance anglo-saxonne. Cette opposition réfracte les trois lignes de tensions et de questions principales qui structurent le champ : 1) Qui doivent être les bénéficiaires du commerce équitable ? Les coopérateurs, qui ne sont généralement pas les plus pauvres ou les plus dépourvus d'énergie et de moyens, ou tout un village ou une région ? 2) Quel mode de production encourager : l'agriculture familiale plus ou moins de survie ou uniquement les exploitations rentables ? 3) Quel est le juste mode de distribution au Nord ? Celui qui accepte le jeu du grand commerce, du marketing et de la publicité ? Ou celui qui s'appuie plutôt sur le bénévolat, la militance et les relations d'interconnaissance ?

Entrons plus finement dans le détail avec V. Diaz qui étudie les différents critères de légitimation des acteurs du commerce équitable concernant deux principaux thèmes, ou encore deux « biens » : la certification et le prix d'achat. Thèmes choisis en raison de leur importance dans le système équitable, comparativement à d'autres thèmes comme le mode de transport, le prix de vente, et, dans une moindre mesure, le mode de distribution. V. Diaz montre comment entrent en jeu dans la réflexion sur le traitement à accorder à ces deux biens les six critères de justice recensés par Jon Elster dans *Local Justice* : l'égalité, le temps, l'efficacité, le besoin, le statut et le mérite. On notera, écrit V. Diaz, que chacun de ces critères renvoie à une conception particulière de la temporalité : le temps fait référence à l'ancienneté, le statut au capital acquis, le besoin à l'immédiateté, l'efficacité au futur et le mérite au passé. « Le critère du besoin, écrit pour sa part Jon Elster, est lié au présent : il nous commande d'accorder les biens rares à ceux qui ont aujourd'hui le plus faible niveau de bien-être. Le critère d'efficacité est prospectif : il commande de les donner à ceux qui peuvent le mieux en profiter (efficacité locale) ou à ceux qui, en les recevant, pourront le mieux en faire profiter la société (efficacité globale). Enfin, le critère du mérite est rétrospectif : il commande de donner les biens rares à ceux qui, par leurs actions passées, ont acquis le droit d'en profiter [3] ». Quant à l'égalité, l'ensemble des critères peuvent la prendre pour point d'appui : le mérite correspond à l'égalité des chances de départ (passé), l'égalité stricte à celle des résultats (présent progressif) et le besoin à l'égalité des satisfactions (immédiateté).

L'intérêt de cette discussion est de montrer clairement comment et pourquoi le commerce équitable ne peut pas être la solution aux multiples problèmes soulevés par le commerce international capitaliste [4]. C'est qu'il est intrinsèquement pluriel, tiraillé entre des critères de justice sans doute inconciliables. Ce qui pourrait aussi se dire dans des termes différents de ceux d'Elster, et peut-être plus immédiatement pertinents d'ailleurs pour le cas spécifique du commerce équitable. On se rappelle que Karl Polanyi distingue trois grands modes de circulation des biens : la réciprocité fondée sur le don/contre-don, la redistribution mise en Suvre par une autorité centrale (le plus

souvent l'État ou ce qui le précède) et l'échange marchand (hétéro ou auto-régulé). Le commerce équitable s'inspire à l'évidence de l'esprit du don et de la réciprocité étendu à l'échelle de la planète, mais il présente cette particularité de vouloir se substituer aux États défaillants ou absents pour procéder à leur place, à partir d'initiatives privées, à une redistribution des richesses censée pouvoir s'opérer par le détour d'un marché clairement immunisé des tares du capitalisme. Il repose donc sur une série de glissements progressifs de l'économie : du don à la redistribution et de la redistribution au marché via un brouillage délibéré des pôles du privé et du public. On conçoit aisément que ces glissements puissent s'opérer de manières fort contrastées selon que le don est conçu sur un mode plutôt moral ou politique, qu'on désire en garder ou en effacer les traces dans la redistribution des richesses à laquelle vise le commerce équitable, qu'on croit possible d'opérer la redistribution par les seules voies d'un marché équitable ou, au contraire, qu'on soupçonne le marché d'avoir toujours intrinsèquement parti lié avec le capitalisme.

Cet écartèlement entre des visions concurrentes du juste et du désirable n'est à vrai dire pas l'apanage du seul commerce équitable. Il est le propre de toutes les affaires et de toutes les institutions humaines. Mais il fallait montrer, et montrer concrètement comment il intervient aussi dans ce domaine. Et cela V. Diaz le fait de belle manière. Comme elle apporte en outre une foule impressionnante d'informations et d'analyses sur l'histoire et sur l'institution actuelle de cette pratique, son livre sera pour longtemps l'ouvrage de référence sur la question [5].

Mais plus que la mise en lumière de la tension entre divers principes de justice, ou plutôt au-delà d'elle, je retiendrai pour ma part ce qui me semble être la conclusion la plus générale de ce travail : Le moteur et l'efficacité du commerce équitable ne résident pas dans une formule économique spécifique mais bien plutôt dans la visée politique, au sens le plus général du terme, qui l'anime. J'espère que le lecteur me pardonnera de signaler que c'est à cette même conclusion que je tendais dans mon *Dé-penser l'économie* [6], La Découverte, 2005.] lorsque j'y suggérais que l'économie solidaire et plus généralement toutes les formes d'économie alternative ne peut être solidaire que pour autant qu'elle n'est pas économique. Ou encore, plus précisément et plus généralement à la fois, que l'essence de toutes les formes d'économie alternative n'est pas économique mais politique. C'est ce que nous montre V. Diaz avec une grande force. Après avoir lu son livre, on ne pourra plus penser le commerce équitable comme avant.

Alain Caillé
Professeur de sociologie à l'Université de Paris X Nanterre
Paris, le 28.12.2006

Introduction générale

« C est pas juste ! »

Qui n'a jamais entendu ce cri de désespoir mêlé de dépit, sinon de révolte, contre un acte considéré comme inique ? C'est souvent sur le mode de la plainte que l'homme investit le champ de la justice [7]. Certainement, « le monde est injuste » ou, plus exactement, il ne correspond pas à l'idée que chaque individu peut se faire de la justice [8]. Les grandes figures de la tragédie grecque sont là pour en témoigner : Antigone, Œdipe, Électre, Médée errent, agissent, se lamentent et souffrent. Mais le monde est sensé, et le Chœur antique sait bien que l'ordre a été troublé et qu'il faut le restaurer [9].

S'il existe des événements sur lesquels l'homme peut difficilement agir (« accidents » climatiques, incapacités physiques, souvent rassemblés sous l'expression de « coups du sort » ou « hasards »), il subsiste une multitude de

circonstances telles l'emprisonnement sommaire, la torture, l'inégalité de la richesse entre les peuples, les différences de reconnaissance sociale et politique au sein des nations & pour lesquelles l'homme est considéré comme un sujet capable d'action directe. Si le commerce international est qualifié d'« injuste », c'est précisément parce qu'il est entendu comme le résultat d'actes humains jugés inéquitables.

Né à la fin des années 1940 de l'initiative de personnes insatisfaites de l'état du monde [10], le commerce équitable est présenté comme une forme d'échange marchand « plus juste » que le commerce conventionnel. Partant du présupposé que la justice peut être rendue par le marché, cette activité accorde au négoce une place prédominante dans les affaires humaines. Le commerce équitable est ainsi envisagé comme un « *partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial* ». Il viserait à « *contribuer au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète* » [11].

Les partisans du commerce équitable partent du postulat que la cause essentielle du sous-développement se situe dans les pratiques du commerce mondial. Les militants des Magasins du Monde prennent également comme objectif de dénoncer les lois du marché ou les pratiques des multinationales. L'originalité du commerce équitable réside dans la participation directe des populations défavorisées à l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour ce faire, le commerce équitable vise à améliorer les capacités de production des populations du Sud, à augmenter les prix à la commercialisation, à développer les services communaux et à stimuler l'organisation paysanne sous forme de structure fixe (coopérative, association &).

Il est nécessaire de garder à l'esprit que le commerce équitable s'est donné pour objectif d'enrichir « les pauvres » (les producteurs du Sud), sans pour autant léser « les riches » (les habitants des pays du Nord). Autrement dit, il n'a pas été conçu comme une idée de partage d'une ressource finie, mais comme une volonté de création de richesse, sans nécessairement remettre en question les hiérarchies et les statuts existants. Néanmoins, cette création de richesse ou de valeur comme diraient les économistes est elle-même finie. En cela, elle est l'objet d'une répartition que nous nous proposons précisément d'étudier dans cet ouvrage.

L'objectif général du commerce équitable est donc la lutte contre le « *sous-développement* », par le biais du marché. La plupart des acteurs du commerce équitable reconnaissent volontiers les limites de leur action : le commerce équitable ne peut apporter une solution à l'ensemble de la pauvreté dans les pays en voie de développement. Bien que selon les chiffres d'un des principaux acteurs, le commerce équitable bénéficie à environ un million de producteurs et travailleurs au Sud [12], il ne représente aujourd'hui que 0,01 % des échanges commerciaux dans le monde [13]. Néanmoins, à l'heure actuelle, le commerce équitable jouit d'une belle notoriété : en mai 2006, trois Français sur quatre « *en a déjà entendu parler* » [14], contre 9 % de nos concitoyens en octobre 2000.

En ce qui concerne les achats, en quelques années, le volume des produits équitables commercialisés a considérablement augmenté dans les pays du Nord. En 2005, le commerce équitable a généré un chiffre d'affaires au niveau mondial de 1,9 milliards d'euros, alors qu'il n'était que de 400 millions d'euros trois ans auparavant. Les produits portant le label Max Havelaar FLO représentent plus de la moitié de ce montant (1,2 milliards d'euros en 2005).

En France, en 2005, Artisans du Monde affiche un chiffre d'affaires de 10,3 millions d'euros et Minga de 7 millions d'euros. Max Havelaar indique que 120 millions d'euros de produits ont été vendus en 2005 sous son label dans l'Hexagone (contre 70 millions l'année précédente). Ceci constitue 80 % du chiffre d'affaires du commerce équitable en France. Concernant les produits, le café représente à lui seul 70 % du chiffre d'affaires du commerce équitable dans l'Hexagone.

Disons-le d'emblée : le commerce équitable est un phénomène complexe. Il fait ouvertement intervenir deux types d'économie qu'il est, suite à Polanyi [15], habituel de distinguer : l'économie de marché, s'occupant exclusivement du rapport marchand, et l'économie fondée sur la réciprocité, le don, l'entraide. Il laisse dans l'ombre l'économie étatique (également appelée économie planifiée, centralisée), même si les acteurs qui se réclament du commerce équitable mènent des actions de pression pour obtenir de la part de leurs gouvernements une régulation *politique* du commerce international. Le commerce équitable fascine car il imbrique différentes logiques marchandes, sans pour autant parvenir à créer un type d'économie radicalement nouveau.

L'interrogation initiale qui a motivé ce travail est la suivante : Comment se réalise la répartition des biens et des richesses dans le commerce équitable ? Cette question se veut neutre, sans a priori axiologique. Nous considérons que le commerce équitable est un mode particulier de distribution des profits (biens et richesses [16]) issus de la production. Il est un mode de répartition de la plus-value engendrée par le travail en coopération, dont les effets dépassent le cadre strictement économique.

Il convient également d'établir un état de la littérature sur le commerce équitable. Trois types de littératures sont à distinguer. Le premier concerne les études réalisées par des journalistes, des politiques et les militants sur le thème du commerce équitable [17]. D'un nombre relativement important, sans ambition théorique, ces écrits apportent différents éléments critiques nourrissant directement la mouvance du commerce équitable. Ils sont souvent fortement partisans d'un point de vue social et politique.

Le second type de littérature concerne la question de l'impact des initiatives du commerce équitable [18]. Traitant des effets du commerce équitable au Sud et couvrant une importante variété d'organisations et de produits, ces travaux rapportent une expérience de « terrain ». Tardifs au regard de l'histoire du commerce équitable puisque les premiers d'entre eux datent de la fin des années 1990, alors que le commerce équitable est né dans les années 1940, ils connaissent actuellement un développement important. Ce phénomène peut s'expliquer par le manque de notoriété et d'ampleur économique du commerce équitable jusqu'à l'introduction de ses produits dans les circuits de la grande distribution. En raison de la croissance du chiffre d'affaires du commerce équitable ces dernières années, l'interrogation sur la mesure de ses effets devenait urgente pour assurer la confiance des consommateurs [19].

Enfin, le troisième type d'étude est constitué des recherches de sciences humaines sur ce domaine. Encore rares aujourd'hui, ces analyses se réfèrent volontiers au travail précurseur de Marie-Christine Renard [20] au milieu des années 1990. Prenant appui sur des recherches théoriques, elles témoignent de la nécessité de penser le commerce équitable, sinon en tant que concept, du moins en tant que notion centrale pour comprendre l'intérêt et la complexité des échanges entre les hommes [21]. Ce livre s'inscrit dans cette troisième approche.

Quelle est la spécificité de notre démarche ? Le commerce équitable n'a jamais été, à notre connaissance, fondamentalement traité en termes de justice. Il est certain que les principales réflexions sur les théories de la justice, anglo-saxonnes, sont encore relativement peu connues en France. Cependant, même en Grande-Bretagne, aux États-Unis ou dans le Canada anglophone, les théories de la justice n'ont été, jusqu'à présent, que très marginalement, pour ne pas dire aucunement, mobilisées afin d'expliquer le phénomène du commerce équitable. Ce dernier a été plus volontiers entendu comme une aide au développement, et traité théoriquement comme tel [22]. Curieusement, le commerce équitable n'est pas analysé en référence aux théories de la justice, alors que son appellation y fait explicitement référence.

Ainsi, notre travail repose sur l'idée très simple que la racine, le moteur d'action et de réflexion des acteurs du commerce équitable, au Nord comme au Sud, est l'injustice. En effet, les acteurs du commerce équitable tentent, du moins dans leur discours, de réduire l'injustice des échanges marchands. Le commerce équitable est continuellement traversé par la question de la justice : il naît d'un espoir d'améliorer la justice internationale ; il cherche à instaurer un système commercial juste ; il est critiqué pour ses prises de position et ses effets jugés

injustes ou inefficaces ; il est soutenu par des principes de justice différents. Parler du commerce équitable, c'est donc poser la question de la justice internationale. L'économiste Serge Latouche déclare à ce propos : « *Il importe donc de s'interroger sur la façon de porter remède à l'injustice du monde. (&) Il s'agit moins de moraliser l'économie ou d'insuffler de l'éthique dans les affaires que de réintroduire la considération de la justice dans le rapport social et dans l'échange en société. Ce n'est pas, à strictement parler, vers une économie juste qu'il faut s'orienter, car l'expression même, qui a quelque chose d'antinomique, est sujette à caution, mais plutôt vers une société juste. Ce changement de cap implique une véritable décolonisation de notre imaginaire. Repenser l'échange en dehors des logiques économiques, cela suppose de s'interroger non seulement sur le juste prix et le juste salaire, mais aussi sur le rôle des marchés et de l'argent* [23] ».

Selon notre perspective, l'étude du commerce équitable constitue un outil incomparable pour mettre à jour les principes de la justice internationale, les règles du vivre ensemble, dans une communauté de nations. Il donne l'occasion de reposer la question des règles d'équité du commerce international. Il cristallise les préoccupations de consommation de notre temps, en mettant l'accent sur l'achat, la responsabilité individuelle, l'exotisme des pays du Sud, et le désir de donner un sens à son existence.

À l'heure actuelle, rares sont les études qui font le lien entre les pratiques de répartition et les principes plus généraux de justice distributive. Peu d'entre elles s'appuient sur des comparaisons internationales [24]. La recherche sur les théories de la justice internationale, bien peu développée, est surtout l'affaire de juristes, rarement de philosophes, et encore moins de sociologues. Dans le champ de la réflexion sur le commerce équitable, la question de la justice a donc jusqu'à présent été largement ignorée. Aussi, dans cet ouvrage, nous tenterons de repenser les stratégies et actions des acteurs du Nord en fonction de principes de justice à déterminer. Le commerce équitable permet de reposer la question de la justice sociale et économique dans les termes d'un débat contemporain dont nous nous ferons l'écho : solidarité Nord/Sud, importance du commerce international et de la consommation, etc.

Nous replacerons donc le commerce équitable dans une perspective théorique de la justice au niveau international. Tout au long de ce travail, nous chercherons à défendre l'idée que le commerce équitable est un problème socialement construit. Cette activité de négoce contribue à produire des « biens », mais aussi des « maux », qui ne sont pas forcément identiques pour les acteurs sociaux. Certains décident de leur répartition, d'autres en bénéficient et d'autres encore les subissent.

En ce sens, la justice consiste à définir ces biens et maux à répartir, sélectionner les acteurs et les critères d'équité pertinents, ainsi que les moyens de répartition les plus adaptés (organismes, procédures, etc.). C'est ainsi que nous montrerons les « dessous » du commerce équitable, ou, pour le dire à la manière de Latour, le commerce équitable « *en train de se faire* [25]. ».

Cet ouvrage nous permettra d'étudier le thème des relations internationales. Ces dernières peuvent être envisagées sous l'angle des relations intersociétales, qui se présentent aujourd'hui essentiellement en tant que relations commerciales. Nous verrons donc que le commerce équitable n'est pas une affaire purement socio-économique (comment lutter contre la pauvreté économique), mais soulève de nombreux questionnements politiques et éthiques (tensions entre les acteurs du commerce équitable, avec les multinationales, questions éthiques sur les bénéficiaires du commerce équitable&). Autrement dit, le commerce équitable présente la particularité de mêler l'éthique et l'économique [26]. Les travaux de Karl Polanyi sur la notion d'encastrement, de Marcel Mauss sur le don et de Marshall Sahlins sur le refus de l'économie, permettront de saisir certains mécanismes du réel observé. Aussi, nous aurons « *l'occasion de resituer le problème de la justice là où il doit l'être, c'est-à-dire dans le cadre du rapport que nous entretenons avec autrui dans l'échange social* [27] ».

Le créneau du commerce équitable étant idéologiquement très marqué, nous constaterons au cours de notre recherche que les controverses sur le commerce équitable deviennent rapidement passionnelles. Acteurs impliqués,

comme journalistes relatant les faits, perdent vite toute neutralité axiologique, notamment au sujet de l'introduction des produits équitables en grande distribution. Nous soutiendrons l'idée que si les polémiques dérivent vers l'émotionnel, c'est qu'elles mobilisent des sentiments forts chez les individus, sentiments ayant trait à la justice.

En effet, le commerce équitable n'est pas exempt de rivalités et de luttes de pouvoir. À l'instar de toute autre forme de négoce, le commerce équitable mêle donc les deux champs de l'échange et de la rivalité [28].

Ainsi, le commerce équitable ne peut être pensé sans comprendre à quels principes de justice (de répartition) il se réfère. Nous pensons que le commerce équitable s'inscrit résolument dans la question de la justice et que les positions des différents acteurs ne peuvent être comprises sans y faire référence.

Nous soutiendrons que, contrairement à l'idée commune qui gravite dans les milieux du commerce équitable, les différentes approches du commerce équitable ne constituent pas des échelons d'un continuum linéaire, mais recèlent des discontinuités fondamentales quant aux modèles de justice sous-jacents. Cette thèse va donc à l'encontre de l'idée dominante qui veut que les différentes approches du commerce équitable se complètent et suivent *nécessairement* vers un but commun.

Dans notre perspective, les acteurs du commerce équitable se réfèrent à des modèles de justice différents, voire incompatibles. L'idée directrice qui anime l'ouvrage peut se résumer de la manière suivante : si le commerce équitable est une pratique qui génère des tensions entre les acteurs, c'est parce que ses acteurs mobilisent, pour légitimer leur action, des principes de justice dissemblables, voire inconciliables entre eux.

Aussi, notre ambition est d'élaborer un cadre théorique adéquat pour rendre compte de la nécessité de traiter le commerce équitable comme objet de la justice, et de mettre à jour l'existence potentiellement conflictuelle de plusieurs principes de justice. En ce sens, nous nous accordons avec la posture de Boltanski et Thévenot, selon laquelle il existe des tensions inhérentes à la pluralité des principes de justice en jeu dans une même situation [29].

Plus généralement, notre ambition est de montrer que la justice constitue un champ théorique décisif pour comprendre la vie en société, et ce de manière sociologique, et non pas uniquement philosophique ou morale. Nous pensons que la question de justice devrait être une question fondamentale dans tout projet de société, au niveau national comme au niveau international. C'est un « fait social total », au sens maussien du terme [30], dans la mesure où la justice existe dans les sphères politique, économique, sociale, culturelle, symbolique et psychique des sociétés et des hommes. Elle permet de maintenir le lien social entre les individus. La justice est donc une question éminemment sociale, profondément humaine, car elle répond à deux des interrogations fondamentales : « Pour quoi vivre ensemble ? » et « Comment vivre ensemble ? » [31]. L'enjeu est ici important. Nous affirmons donc qu'une théorie de la société est indissociable d'une théorie de la justice.

Plan de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de cinq chapitres. La trame d'analyse qui dirigera notre exposé sera celle de la justice de répartition. Dans le premier chapitre, nous proposerons un rapide état des lieux sur l'inégalité économique du monde, nous montrerons quels sont les facteurs mobilisés par les acteurs du commerce équitable pour expliquer la situation économique du Tiers-Monde et nous aborderons quelques théories permettant d'éclairer les principes de l'échange international.

Dans le second chapitre, nous analyserons la construction idéologique du commerce équitable, en étudiant ses prémisses et ses filiations. Nous essaierons de montrer que le commerce équitable constitue un phénomène idéologique, au sens où il met en action un système de pensée, de construction de la réalité sociale, en se

démarquant de l'« autre » la sphère néo-libérale.

Le troisième chapitre sera consacré à la présentation des différents univers conceptuels et sociaux du commerce équitable : les courants, les acteurs, les difficultés de concertation dans les pays du Nord.

Le quatrième chapitre s'attardera sur les tensions entre les acteurs du commerce équitable au Nord concernant les modalités de juste distribution et de juste répartition des produits et bénéfices du commerce équitable. Nous verrons dans quelle dynamique de légitimation se situent les protagonistes.

Dans le cinquième et dernier chapitre, nous ferons appel aux théories philosophiques de la justice sociale pour saisir les raisons de ces tensions. Nous comprendrons alors que la question de la justice est au cœur du commerce équitable et proposerons un cadre conceptuel pour l'appréhender.

[1] Jean-Michel Servet, *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*, O. Jacob, 2006.

[2] Virginie Diaz Pedregal, *Commerce équitable et organisations de producteurs. Le cas des caféiculteurs andins au Pérou, en Équateur et en Bolivie*, L. Harmattan, 2006.

[3] Jon Elster, 1995, « Justice locale et répartition des biens médicaux », *Pluralisme et équité la justice sociale dans les démocraties*, dir. Joëlle Affichard et Jean-Baptiste de Foucauld, Commissariat Général du Plan, Paris, éd. Esprit, p. 157.

[4] Dont il ne représente en tout état de cause que 0, 01%.

[5] À la suite des travaux de Ronan Le Velly qui, dans sa thèse, analysait en détail la tension inhérente au projet d'agir à la fois dans le marché et contre lui, et à l'amorce de déconstruction critique déjà effectué par Paul Cary. Voir à ce sujet : Ronan Le Velly, *Sociologie du marché Le commerce équitable : des échanges marchands contre le marché et dans le marché*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Université de Nantes, 2004 ; Paul Cary, *Le commerce équitable Quelles théories pour quelles pratiques ?*, L. Harmattan, 2004.

[6] Alain Caillé, *[[Dé-penser l'économie*

[7] « Nothing distresses a child more than to feel that something is unfair and as we get older the feeling that things in the world are unfair becomes a haunting preoccupation. » Michael Barratt Brown, 1993, *Fair Trade, Reform and Realities in the International Trading System*, Londres, Zed Books, p. 3.

[8] Paul Ricœur, 1991, *Lectures 1 Autour du politique*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », p. 261.

[9] Catherine Audard, traitant de la « justice », p. 781, in : Monique Canto-Sperber (dir.), 1996, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF.

[10] Il s'agit, selon les mots de la Fédération Artisans du Monde, de la manifestation de la volonté de « changer le monde », Artisans du Monde, 1999, *É-changeons le Monde ! Échangeons équitablement*, Paris, Fédération Artisans du Monde. Le lecteur avisé n'aura pas manqué de noter que les personnes satisfaites de l'état du monde ne sont généralement pas les plus engagées pour tenter de le changer !

[11] Nous reviendrons plus loin sur cette définition officielle du commerce équitable, établie par FINE (acronyme de quatre structures majeures du commerce équitable : FLO, IFAT, EFTA, NEWS !) en 2001.

[12] FLO International, décembre 2005.

[13] J. Vidal, 2004, « Fair Trade sales hit £100m a year », *The Guardian*, 28 February : 13, in : Alex Nicholls, Charlotte Opal, 2005, *Fair Trade Market-driven Ethical Consumption*, London, Sage, p. 230.

[14] Enquête Ipsos pour Max Havelaar France, mai 2006, « Baromètre : les Français et le commerce équitable ». Enquête réalisée sur une population de 1 015 personnes, constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus. Échantillon construit selon la méthode des quotas : sexe, âge et profession du chef de famille après stratification de la région et de la taille d'agglomération ; entretiens réalisés par téléphone au domicile des personnes interrogées.

[15] Karl Polanyi, 2003 (1944), *La Grande Transformation*, trad. Catherine Malamoud, Paris, Gallimard.

[16] Nous emploierons le terme de « bien » dans son sens le plus large : le bien désignera tour à tour des savoirs théoriques, des savoirs empiriques ou des données matérielles. La richesse, quant à elle, gardera un aspect monétaire, sauf quand il sera explicitement mentionné une autre de ses caractéristiques (par exemple, la « richesse culturelle »).

[17] Leroy, 2001 ; Roozen, Van der Hoff, 2002 ; Lecomte, 2003 ; Pouliquen, 2003 ; Boris, 2005 ; Van der Hoff, 2005 ; Herth, 2005 ; Jacquiau, 2006 & Les références complètes de ces ouvrages et rapports sont indiquées en bibliographie finale.

[18] Dietz et al 2000, Hopkins 2000, Chauveau 2002, Mestre, Heeren, Castro et Rasamoelina 2002, Ronchi 2002, Nicholls et Opal 2005, AVSF 2006... Les références complètes de ces ouvrages sont indiquées en bibliographie finale.

[19] L'urgence est d'autant plus forte qu'on assiste aujourd'hui à une prolifération de pratiques commerciales, plus ou moins sérieuses, se réclamant « durables », « éthiques » ou « soutenables », comme nous le verrons dans la suite de cette recherche.

[20] Marie-Christine Renard, 1996, *Les interstices de la globalisation : un label de commerce équitable (Max Havelaar) pour les petits producteurs*, Thèse de Doctorat en Études Rurales, sous la dir. de Thierry Linck, Université de Toulouse Le Mirail, France.

[21] Pour un aperçu général des travaux, voir le cahier de recherche de René Audet, Maude Bélanger, Alexandra Gilbert, Leslie Kulus, sous la dir. de Corinne Gendron et Olga Navaro-Flores, *Commerce équitable, économie sociale et développement durable*. Bibliographie commentée, Chaire de Coopération Guy Bernier et Chaire Économie et Humanisme, avec la collab. d'Équiterre, 54 p. Voir également Paul Cary, 2004, *Le commerce équitable Quelles théories pour quelles pratiques ?*, Paris, L'Harmattan.

[22] Nous nous ferons l'écho de cette perspective dans le premier chapitre.

[23] Serge Latouche, 2003, *Justice sans limites Le défi de l'éthique dans une économie mondialisée*, pp. 21-22.

[24] Jon Elster soulignait déjà cet état de fait il y a une dizaine d'années : Jon Elster, 1995, « Justice locale et répartition des biens médicaux », *Pluralisme et équité la justice sociale dans les démocraties*, dir. Joëlle Affichard et Jean-Baptiste de Foucauld, Commissariat Général du Plan, Paris, éd. Esprit, p. 152.

[25] L'auteur emploie cependant cette formule dans un tout autre contexte d'action. Bruno Latour, 1989 (1987), *La science en action*, trad. Michel Biezunski, Paris, La Découverte

[26] Geneviève Even-Granboulan, 1998, *Éthique et économie : quelle morale pour l'entreprise et le monde des affaires ?*, Paris, Montréal, L'Harmattan.

[27] Latouche, 2003, *op. cit.*, p. 21.

[28] Marcel Mauss, 2001 (1924), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, Quadrige, pp. 145-280.

[29] Luc Boltanski, Laurent Thévenot, 1991, *De la justification Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, Essais.

[30] Mauss, 2001, *op. cit.*, pp. 145-280.

[31] Ou, pour le dire autrement, « À quelles fins vivons-nous ensemble ? » et « Quels sont les moyens de la vie en société ? »